

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT 01-274-65

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le règlement suivant :

Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) — (dossier 1249570017)

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur – planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 22 mai 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 mai 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 27 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert